

Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 10 novembre 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 665 rang York à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Jacques Patry, maire
Madame Chantal Dumont, conseillère au siège # 1
Madame Manon Gaudet, conseillère au siège # 2
Madame Danielle Gladu, conseillère au siège # 3
Madame Suzie Michaud, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Madame Andrea Di Meo, conseillère au siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Bonsoir et bienvenue à la première séance du nouveau conseil municipal pour 2025-2029. C’est avec honneur, transparence, respect des lois et règlements ainsi qu’avec dévouement que l’équipe s’engage à vous servir pour les quatre prochaines années. Je profite de cette occasion pour remercier notre équipe qui a travaillé très fort durant la campagne électorale. Je tiens aussi à souhaiter la meilleure des chances dans tous leurs projets futurs à l’équipe sortante à l’exception de monsieur François Bérard qui a été réélu et fera partie de ce conseil. Mes félicitations à vous monsieur Bérard.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Jacques Patry, maire. Madame Josée Chabot, directrice générale et greffière trésorière par intérim assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2025-11-187

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzie Michaud, appuyée de madame la conseillère Danielle Gladu et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l’ajout du point
4.5 Changement à l’ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L’APPAREIL MUNICIPAL AU 665 RANG YORK

4.2 SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

4.3 PAIEMENT – DÉCOMPTE N°2 TRAVAUX SUR LA ROUTE ENTRE BEL-AUTOMNE ET LE PONT-VERT

4.4 REPORT DE VACANCES DE MADAME JOSÉE CHABOT

4.5 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2025

5. FINANCES

5.1 ADOPTION DES COMPTES

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 DEMANDE C.P.T.A.Q. - Lot 6 653 707

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2025-11-188

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2025

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale et greffière trésorière par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyée de madame la conseillère Manon Gaudet et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'APPAREIL MUNICIPAL AU 665 RANG YORK

- CONSIDÉRANT QUE

le déménagement du bureau municipal a eu lieu le 06 octobre 2025 dernier ;
- CONSIDÉRANT QUE

le bureau de la municipalité est celui que la greffière-trésorière occupe, en sa qualité officielle, conformément à l'article 183 du code municipal ;
- CONSIDÉRANT

l'avis public donnée le 07 octobre 2025 à l'effet que le bureau municipal a déménagé au 665 rang York ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Dumont, appuyée de madame la conseillère Andrea Di Meo et résolu :

- QUE

le bureau de la greffière-trésorière est réputé être situé au 665 rang York et qu'il est établi au lieu où se tiennent les séances du conseil municipal.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.2 SIGNATAIRES AU COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Manon Gaudet, appuyée de madame la conseillère Suzie Michaud et résolu :

- QUE

le maire, monsieur Jacques Patry, ou le maire suppléant, en l'absence du maire, et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Josée Chabot, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- QUE

Madame Josée Chabot est administratrice principale d'Accès D.
- QUE

tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante : sous la signature de deux d'entre eux.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-11-191

**4.3 PAIEMENT – DÉCOMPTÉ N°2 TRAVAUX SUR LA ROUTE ENTRE BEL-AUTOMNE
ET LE PONT-VERT**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par Stéphane Allard ingénieur, MRC de D’Autray, maître d’œuvre du projet, référence 9.22-52055-2022-02, pour les travaux sur la route entre Bel-Automne et le Pont Vert par Les Entreprises Généreux

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyée de madame la conseillère Danielle Gladu et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim a procédé au paiement des factures 021566, pour le décompte N°2 et 0000271 pour la libération des retenues des factures 021277 et 021566 de, Les Entreprises Généreux pour un montant total de 204 005.15 \$

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-11-192

4.4 REPORT DE VACANCES DE MADAME JOSÉE CHABOT

CONSIDÉRANT QUE depuis le 9 juin 2025 Madame Josée Chabot à agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, en plus d’être directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

CONSIDÉRANT QUE depuis septembre 2025, Madame Josée Chabot a aussi agit à titre de présidente d’élection

ATTENDU QU’IL lui a été impossible de prendre des vacances depuis juin 2025 et qu’il lui sera impossible de prendre des vacances avant les congés des fêtes,

Il est proposé par madame la conseillère Andrea Di Meo, appuyée de madame la conseillère Chantal Dumont et résolu :

QUE le conseil municipal autorise Madame Josée Chabot à reporter les deux semaines de vacances restantes, qu’elle n’a pu prendre en raison des multiples postes qu’elle a dû combler, en 2026.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-11-193

4.5 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Andrea Di Meo, appuyée de madame la conseillère Danielle Gladu et résolu :

QUE la séance ordinaire soit reportée au mardi 2 décembre 2025.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

2025-11-194

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Gladu, appuyée de madame la conseillère Suzie Michaud et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 359 745.46 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'octobre 2025 représentant la somme de 57 793.60 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-11-195

9.1 DEMANDE C.P.T.A.Q. - Lot 6 653 707

CONSIDÉRANT QU' une demande est faite par monsieur Daniel Barrette pour la Ferme Barthélemy S.E.N.C. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner le lot 6 653 707 appartenant à Ferme Georjali S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole requiert une résolution de la municipalité pour toute demande d'utilisation autre qu'agricole et d'aliénation;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne met pas en danger les activités agricoles et que l’opération sert à régulariser l’occupation du lot par le demandeur qui l’exploite de manière agricole;

CONSIDÉRANT QUE l’emplacement est situé dans le secteur A-7;

CONSIDÉRANT QUE l’autorisation demandée ne contrevient à aucun règlement de la municipalité de Saint-Barthélemy;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyée de madame la conseillère Andrea Di Meo et résolu :

QUE ce conseil déclare à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que les considérants font partie intégrante de cette résolution.

QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-11-196

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzie Michaud, appuyée de madame la conseillère Chantal Dumont et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives et culturelles tel que recommandé par la directrice générale par intérim, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 46,00\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 20
Fin : 20 h 26

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Gaudet, appuyée de madame la conseillère Chantal Dumont et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 28.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Jacques Patry
Maire

Josée Chabot
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

Je, Jacques Patry atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS

ALEXANDRA WHITE

Organisme Bureau d'entraide, suivi de la lettre du président.

FRANCE FECTEAU

Elle a proposé que les candidats se nomme.

JOSÉ BARRETTE

Il veut que les gens participent et s'occupent de leurs affaires.

CAROLE FONTAINE

Elle nous avise que le déneigeur a gratté la roche mises récemment en haut de Bel Automne.